Report of the Chief Electoral Officer of Canada

Following the September 11, 2000 By-elections held in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla

Elections Canada

www.elections.ca

EC 94316

Report of the Chief Electoral Officer of Canada

Following the September 11, 2000 By-elections held in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla

Canadian Cataloguing in Publication Data

Elections Canada
Report of the Chief Electoral Officer of Canada following the September 11, 2000 by-elections held in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Rapport du directeur général des élections du Canada sur les élections partielles tenues le 11 septembre 2000 dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla.
ISBN 0-662-65278-9
Cat. No. SE1-2/2000-1

1. Canada. Parliament—Elections, 2000.
2. Elections—Nova Scotia—Kings–Hants.
3. Elections—British Columbia—Okanagan–Coquihalla.
I. Title.
II. Title: Rapport du directeur général des élections du Canada sur les élections partielles tenues le 11 septembre 2000 dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla.

JL193.C32 2000 324.9713'32 C00-980420-XE

© Chief Electoral Officer of Canada 2000

Catalogue No. SE1-2/2000-1
ISBN 0-662-65278-9

ALL RIGHTS RESERVED

PRINTED IN CANADA

For enquiries, please contact:

Public Enquiries Unit
Elections Canada
257 Slater Street
Ottawa, Ontario
K1A 0M6
Tel.: 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)
Fax: (613) 954-8584
TTY: 1 800 361-8935
Web site: www.elections.ca

The Chief Electoral Officer • Le directeur général des élections

November 17, 2000

The Honourable Gilbert Parent
Speaker of the House of Commons
Centre Block, House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Speaker:

I have the honour to submit this report, which covers the administration of the federal by-elections held in the electoral districts of Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla on September 11, 2000, and the administration of my Office since the publication of the previous report. This report is submitted in accordance with subsection 195(1) of the *Canada Elections Act*, R.S.C., c. E-2, within 60 days after the by-election writs were returned.

According to subsection 195(3) of the Act, this report shall forthwith be submitted by the Speaker to the House of Commons.

Summary information has been included on the results of the by-elections, together with an account of the events. The official voting results will be published and made available on Elections Canada's Web site (www.elections.ca) by the end of December 2000.

Yours truly,

Jean-Pierre Kingsley

257 Slater Street/257, rue Slater, Ottawa, Canada K1A 0M6 • (613) 993-2975 Fax/Télécopieur: (613) 993-5380

Table of contents

Foreword 1

Elections Canada's activities since the previous report 3

- Follow-up to the May 15, 2000, by-election in St. John's West 3
- Legislative issues 3
- The National Register of Electors 5
- Information technology: Maintaining election readiness 6
- Electoral geography: New maps 7
- Our largest election-readiness training program 8
- Relations with Parliament and registered political parties 8
- New publications 9
- International activities 9

The by-elections in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla 10

- Communicating with voters 11
- Communicating with candidates, official agents and auditors 11
- Revising the voters lists 11
- Voting in the by-elections 13
- The candidates and by-election results 15
- Special permission 16
- Commissioner's report 16

Conclusion 16

101-03061/

Foreword

This report to the Speaker of the House of Commons describes the federal by-elections held in the electoral districts of Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla on September 11, 2000, and the administration of my Office since the publication of the last report, on the by-election of May 15, 2000.

Both by-elections proceeded efficiently and successfully, as I conclude in my report. Communications, revision and voting were all conducted without any untoward incident. By-elections in Canada frequently result in smaller voter turnouts than general elections, and these two were no exception. The by-election turnout was 39.5 percent in Kings–Hants and 40.3 percent in Okanagan–Coquihalla, compared to 65.7 percent and 65.1 percent, respectively, in the 1997 general election.

During the past four months, Elections Canada has been exceptionally busy preparing for the changes required by the new *Canada Elections Act*. The Act received royal assent on May 31, 2000; our implementation planning went so smoothly that I was able to publish a notice in the *Canada Gazette* on September 1, stating that preparations for bringing the Act into operation had been completed, and that the new Act was in force as of that date. A summary of the main changes appears in this report.

Our plans for keeping the National Register of Electors up-to-date continue on schedule, and I am particularly pleased that we have signed a data-sharing agreement with the Office of the Chief Electoral Officer of Alberta. We believe that Elections Canada is at the forefront of those using modern technology for electoral administration, resulting in cost savings for Canadian taxpayers and greater convenience for Canadian voters. Both by-elections allowed us to try out several new computer applications, described in the report, with encouraging success.

Above all, I want to take this opportunity to acknowledge the dedication and imagination of Elections Canada's small staff, who work tirelessly on behalf of the Canadian electorate and Canadians of all ages. They have been tested severely during the past few months by election-preparedness activities, simultaneously handling the demands of the old *Canada Elections Act* and setting up procedures for the new Act. Few Canadians will see our staff during the long hours they put in, but all Canadians benefit from their energy and ideas. It is a privilege for me to work with them in the service of Parliament and the Canadian people.

Jean-Pierre Kingsley

Elections Canada's activities since the previous report

Follow-up to the May 15, 2000, by-election in St. John's West

Candidates' election expenses

Under the *Canada Elections Act*, candidates are required to file election expenses returns within four months of election day. Elections Canada is now reviewing financial returns from the five candidates who ran for office in the May 2000 by-election in St. John's West, to ensure compliance with the Act and to determine the amount of reimbursement owed to those candidates who qualified.

Legislative issues

Amendments to electoral legislation

The new *Canada Elections Act* received royal assent on May 31, 2000. It took effect on September 1, 2000, following the publication by the Chief Electoral Officer of a notice in the *Canada Gazette* that, the necessary preparations having been made, the Act was now in force. The new Act is available electronically in PDF format on Elections Canada's Web site at www.elections.ca under Electoral Law & Policy.

The new *Canada Elections Act* did not apply to the by-elections in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla. These by-elections were held under the *Canada Elections Act* in effect when the writs were issued on August 5, 2000.

The last two reports have briefly listed the main provisions of the new Act as it moved through the legislative process. The following is a more detailed summary of the principal changes that are now in force.

Third party election advertising

- A third party is defined as a person or group other than a candidate, a registered party, or its electoral district association.
- A third party is required to register after incurring $500 or more on election advertising, to appoint a financial agent and to file a report on its election advertising expenses and related contributions.
- The report must include the names and addresses of donors who contributed more than $200 for election advertising purposes, during the period starting six months before the election was called and including the full election period. If the donor who contributes more than $200 is a numbered company, the name of the chief executive officer or president of that company must be indicated.
- If the third party is a trade union, corporation or other entity with a governing body, the application for registration as a third party must include a copy of the resolution authorizing the election advertising expenses.
- There is a spending limit of $150 000, of which no more than $3 000 may be spent in any single electoral district.
- Third parties may not issue tax receipts as third parties, receive voters lists or be reimbursed for expenses.
- Third parties are subject to the same blackout period for advertising and election opinion surveys as registered political parties and candidates.

Financing rules for registered political parties and candidates

- More detailed financial reports are now required from registered parties, to permit better assessment of their financial activities.
- Registered parties are required to file an audited financial report for each trust fund they establish for an election.
- Details are required of any transfer of funds from registered parties to candidates, electoral district associations and trust funds established for the election of a candidate.

- Reimbursement of election expenses, for those parties that qualify, is based on election expenses actually paid, rather than declared election expenses.
- The refund of a candidate's nomination deposit no longer depends on the number of votes that the candidate received. The deposit is refunded in full if reporting requirements are met.
- A registered party that fails to nominate at least 50 candidates is not required to liquidate its assets if it reapplies to become a registered party, and files financial reports and a declaration of intent to run candidates with the Chief Electoral Officer.
- A party created by the merger of registered parties may keep the assets of the constituent parties.
- The maximum subsidy for a candidate's auditor is increased from $750 to $1 500.
- The method of publishing financial reports is left to the discretion of the Chief Electoral Officer.
- The threshold for disclosure of donors has been increased from $100 to $200, with addresses as well as the names of donors required. If the donor is a numbered company, the name of the chief executive officer or president of that company must be indicated.

Election advertising and election opinion surveys

- Media outlets are required to include a survey's methodology when reporting on a new opinion survey during the first 24 hours that the survey results are transmitted to the public.
- Election advertising and publishing or broadcasting new election survey results are prohibited on election day.

Changes more directly affecting voters

- Voters living in apartment buildings have the right to post election signs, subject to reasonable restrictions.
- Candidates and their representatives have the enforceable right to enter apartment and condominium buildings from 9:00 a.m. to 9:00 p.m. during an election campaign, except for safe-house dwellings for persons living under reasonable apprehension of bodily harm.
- Voting hours for all by-elections occurring on the same day in one time zone now run from 8:30 a.m. to 8:30 p.m., local time.
- Canadian voters who are temporarily abroad may submit their special ballots at high commissions, embassies, consulates and other designated locations.
- Registration by vouching is no longer restricted to rural areas, but extends to all polling divisions in Canada.
- The *Income Tax Act* has been amended to raise the threshold for receiving the 75 percent political tax credit from $100 to $200.

Enforcement

- The Commissioner of Canada Elections may enter into compliance agreements with individuals who commit offences. These agreements must be entered into voluntarily by the persons concerned. The Commissioner must publish a summary of each compliance agreement.
- The Commissioner is empowered to seek a court injunction during a campaign ordering someone to conform with the Act, or to refrain from contravening the Act, if fairness or the public interest requires action to be taken.
- The *Dominion Controverted Elections Act* has been repealed and its provisions added to the *Canada Elections Act*.
- Outdated statutes have been repealed: the *Corrupt Practices Inquiries Act* (1876) and the *Disfranchising Act* (1894).

Electoral administration

- The language and organization of the *Canada Elections Act* have been updated and made clearer.
- The Chief Electoral Officer is authorized to develop and test electronic voting techniques during an election, with the prior approval of the

committee of the House of Commons that considers electoral matters.

- Returning officers now have the right to vote.
- In the case of a tie vote in an electoral district, a new election will be held in that district.
- The returning officer must verify the qualifications to vote of voters who sign nomination papers.
- It is now possible to submit nomination papers electronically in all electoral districts, either to the returning officer or to a person designated by the returning officer. The original documents must be provided to the returning officer 48 hours after the close of nominations.

Recent court matters

During the period covered by this report, some aspects of electoral administration and electoral law were being tested in the courts.

On May 2, 2000, the Progressive Conservative Party of Canada applied to the Federal Court – Trial Division for judicial review of the Chief Electoral Officer's decision to allow the Reform Party of Canada to change its name to the Canadian Reform Conservative Alliance. On May 23, 2000, the Progressive Conservative Party of Canada also filed a statement of claim in the Federal Court, under the *Trademarks Act*. No hearing has yet been held in either case.

On July 7, 2000, Stephen Harper filed an action in the Alberta Court of Queen's Bench, asking that ss. 323(1), 323(3) and 350–362 of the *Canada Elections Act* – dealing with third party requirements – be held unconstitutional. The hearing of this action began on October 2, 2000.

On August 16, 2000, the Ontario Court of Appeal issued its decision in the case of *Figueroa* v. *Canada (Attorney General)*, concerning the requirements for registration of a political party. It upheld the constitutional validity of the rule that a party may become registered only after it nominates candidates in at least 50 ridings during a general election. However, it decided that restricting the identification of party affiliation on the ballot to registered parties was contrary to s. 3 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*; in the Court's view, identification of party affiliation was particularly important where small political parties were concerned. The court suspended the effect of this judgment for six months so that Parliament may make the necessary modifications to the *Canada Elections Act*.

The National Register of Electors

Maintaining the Register

Between general elections, the National Register of Electors is kept as up-to-date and accurate as possible, so that it is ready at any time to generate reliable preliminary voters lists for federal general elections, referendums, and by-elections, such as those just held in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla.

The Register is continually updated with data from the Canada Customs and Revenue Agency, Citizenship and Immigration Canada, provincial and territorial motor vehicle and vital statistics registrars, and electoral agencies in British Columbia and Quebec (which have permanent voters lists). Voters lists from provincial and territorial elections are also used to update the Register. Elections Canada has agreements in place or under negotiation to obtain access to these lists from every province and territory.

The *Canada Elections Act* stipulates that active consent is required from individuals for the transfer of their information from federal sources to maintain the National Register of Electors. For the 1999 tax year, 84 percent of income tax filers consented to the transfer of their information to update the Register, and 87 percent of new Canadians consented to be added to the Register.

In March, Elections Canada signed an agreement with the Canada Post Corporation to receive the names and addresses of people who have notified Canada Post of their changes of address. Elections Canada can only use this information for mailing purposes. This information, however, can be used to update the Register with the express consent of each individual. Elections Canada will mail designated individuals a request for their consent to update the Register with their new address information.

During its regular maintenance activities, the agency mails a request to individuals who turned 18 to confirm their citizenship, and to ask their consent to be added to the National Register of Electors. Elections Canada identifies these people by using information from the Canada Customs and Revenue Agency and motor vehicle registrars.

To date, only 25 percent of these 18-year-olds have consented to be added to the Register. In light of these disappointing results, we undertook a qualitative and quantitative evaluation of this outreach activity during the summer, and will complete it this fall. Elections Canada also plans a mailing to previous non-respondents during the next general federal election.

Sharing Register data

Data-sharing partnerships help to ensure that the quality of the National Register of Electors is consistently high, both during and between elections. Using revised voters lists from other jurisdictions to augment the standard update sources can improve the Register's quality. Sharing the Register's data with other electoral agencies also reduces costs for all Canadian taxpayers.

Since the last report, an agreement was signed on May 26, 2000, with the Office of the Chief Electoral Officer of Nova Scotia, to use data from the Register to establish voters lists for the forthcoming elections in certain municipalities in October 2000. Under existing agreements, Register data was similarly shared with electoral agencies in Ontario and in Newfoundland and Labrador.

On September 22, 2000, Elections Canada signed a sharing agreement with the Office of the Chief Electoral Officer of Alberta. The National Register of Electors will receive electoral data resulting from Alberta's recent confirmation process; in return, Alberta may request extracts from the National Register to create voters lists and update the Alberta Register of Electors System. The agreement also provides for technical assistance from Elections Canada in updating the Alberta Register, including software, documentation and technical and methodological support. The agreement is in effect until December 31, 2003.

Each agreement includes mandatory security measures. Voter data is personal information that is protected by the *Canada Elections Act* and the *Privacy Act*. Under the *Canada Elections Act*, the information may only be used for electoral purposes.

Information technology: Maintaining election readiness

Reporting election results: Redesigned software

The Event Results System, first used in the 1993 general election, has been redesigned to take advantage of technological advances. This computer software helps returning officers to tabulate and send poll-by-poll election results electronically to the media and Elections Canada's Web site; it allows Elections Canada to gather and verify the poll-by-poll results received from the 301 electoral districts, and to gather, merge and verify the voting results under the Special Voting Rules.

The new system automates several manual processes, and improves electronic data transmission from Elections Canada to the electoral districts. For example, information that was previously sent by fax (such as the Special Voting Rules results) is transmitted electronically to returning officers from Ottawa on election night. The redesigned software also permits more rapid certification of the official results for publication. Successfully introduced in the September 11 by-elections, the system transmitted the results to the agency's Web site and the local media quickly and accurately.

Registration in the electoral districts: New software is operational

The computerized REVISE system for handling revision is now fully operational. The system has improved the preparation of voters lists from data in the National Register of Electors, and will accommodate changes resulting from the recent amendments to the *Canada Elections Act*. Used for the second time in the Kings–Hants and

Okanagan–Coquihalla by-elections for updating the voters lists, the system once more met Elections Canada's expectations.

New computer network and equipment used by returning officers

The by-elections in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla served as proving grounds for several technological projects undertaken by Elections Canada in the last year. Chief among them was the implementation of an integrated local area network linking all computers in the office of the returning officer, and also capable of linking to the Elections Canada network in Ottawa. For the first time, IBM, the agency's field-equipment contractor, provided information technology services under its newly awarded contract.

The network proved to be very robust and effective; the equipment performed well and, as expected, worked with very few problems despite the complexity of introducing new systems under field conditions.

Returning Office Payment System successfully tested

During the by-election in Kings–Hants, the new Returning Office Payment System was successfully tested as a pilot project. The system helps returning officers to track staff budgets, produce financial reports, prepare payment information for poll officials, the returning officer's staff and landlords, and send all the information to Ottawa so that Elections Canada can process the payments.

Electoral geography: New maps

The agency has produced new polling division documents and maps for all electoral districts. These maps are newly formatted and updated to reflect the results of a mapping survey conducted among returning officers and political parties in spring 1999. The new maps were used for the by-elections in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla.

National packages of geographic documents and maps have now been sent to the headquarters of all registered political parties. Members of Parliament received the same package for their electoral districts. The documentation includes descriptions of all polling divisions within each electoral district, poll keys that list streets alphabetically by name (listing also the number of the polling division and advance poll within which they are located), lists of the advance polling districts, and various map formats by electoral district, polling division and municipality.

Revised street indexes and the *Guide to Federal Electoral Districts* have recently been sent to all members of Parliament. The indexes help voters who use the Special Voting Rules determine the electoral district in which they are qualified to vote at a general election; they also provide information for anyone else wishing to determine the electoral district in which certain addresses are located. The guide is used to determine the electoral districts of almost 30 000 specific localities, and includes cities that contain more than one electoral district.

Elections Canada continues to update the National Geographic Database – a highly successful co-operative venture with Statistics Canada. The database is a national road network containing streets, address ranges, administrative boundaries and topographical features such as lakes and rivers.

A concerted effort is underway to increase the number of address ranges within the road network, especially those in newly built areas. The aim is to allow voters' addresses to be georeferenced, an operation by which each voter's address is assigned an x-y coordinate, which is then used to locate it in an electoral district and polling division. This enables the Register to be shared with jurisdictions that have different boundaries. Following the redistribution of electoral boundaries after the next census, it will also make the job of transposing the voters lists much easier.

Our largest election-readiness training program

As part of Elections Canada's plans to be ready for a general election under the new Act by September 1, 2000, the biggest training program ever held at the agency took place this summer in Ottawa. The project brought together 301 returning officers, 301 assistant returning officers and 301 automation coordinators, with 25 trainers and presenters from nine different divisions at Elections Canada.

The election officers received nearly 25 000 hours of training between July 31 and August 26 on recent developments in electoral administration, including:

- the impact of changes to the *Canada Elections Act*
- the new voter registration system (REVISE)
- the revised event management system
- the revised event results system
- the new organizational structure of local offices
- the new financial management system for returning officers
- the new voter information card
- the revised tariff of fees
- the new process for assessing the performance of returning officers

Evaluation reports completed by the participants indicated a high level of satisfaction with the training.

Relations with Parliament and registered political parties

Appearance of the Chief Electoral Officer before the Standing Committee on Procedure and House Affairs

On May 18, 2000, the Chief Electoral Officer appeared before the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs to present Elections Canada's main estimates. He provided an overview of some of Elections Canada's recent achievements. These include conducting five by-elections in the 1999-2000 fiscal year; signing a memorandum of understanding with the Chief Statistician of Canada to merge geographic databases, giving Elections Canada the most detailed and current digital national road network in Canada; and making sure that the National Register of Electors continues to function and progress as planned. The Register is still projected to cut voter registration costs by some $30 million for the next and subsequent elections.

The occasion also presented an opportunity to highlight some of the agency's plans and priorities for the 2000-2001 fiscal year, including the implementation of the new *Canada Elections Act*; Elections Canada's program to inform the public and all stakeholders about the Act's new provisions; training sessions for returning officers and key members of their staff; and the development of outreach programs to give all voters the information necessary to understand and participate in the electoral process.

The full text of the statement made by the Chief Electoral Officer at his appearance before the committee, and all his other public statements, are available on the Elections Canada Web site at www.elections.ca under Media (Statements and Speeches).

Advisory Committee of Registered Political Parties

The Advisory Committee of Registered Political Parties met on June 8, 2000, to receive updates on the National Register of Electors and on the revision and registration process, and hear an overview of the communication program the agency is preparing for the next general election.

On the following day, Elections Canada held a special briefing session on the new *Canada Elections Act*. The briefing was open both to registered political parties and to parties eligible for registration. The presentations summarized the changes to operational and campaigning provisions, and to provisions dealing with the registration of political parties, election financing for parties and candidates, enforcement,

communications, and third parties. Following the June 9 briefing, the Chief Electoral Officer extended membership on the committee to parties that are eligible for registration.

New publications

The third edition of Elections Canada's biannual journal, *Electoral Insight*, was published in June, with the theme of technology in the electoral process. The journal is directed to readers interested in electoral issues, including parliamentarians, officials of international and Canadian electoral-management organizations, election officers and academics.

The third phase of the Web module *Explore A History of the Vote in Canada* was launched during a ceremony at the Canadian Museum of Civilization in Hull, Quebec, on August 9, 2000. The ceremony marked the 80th anniversary of the office of Chief Electoral Officer of Canada. The Web module examines the development of the Canadian electoral system since the colonial era. The first two phases of the Web module – *Journeys* and *Timeline*, launched last year – survey the general history of the vote from the 18th century to the present. This third phase, *Chronicle*, examines the contemporary period in detail, beginning with the creation of the office of Chief Electoral Officer. It includes *SElections*, Elections Canada's new electronic trivia game, an enjoyable and challenging way to learn about the history of the vote in Canada. The module was created in co-operation with the Canadian Museum of Civilization. It is accessible on the museum's Web site (www.civilization.ca/membrs/canhist/elections/el_001_e.html) and from the information booth in the museum's Social Progress Gallery.

Elections Canada's new Web site, launched in September, now makes it easy for any viewer to set up his or her own personal screen to view election results as they come in. The customized screen can show past and live results by political party, by electoral district, by province, or in any combination the viewer wants.

International activities

In June 2000, Elections Canada received a delegation from Kosovo. The four journalists from the Kosovo Radio and Television System were seeking information on Elections Canada's Web site, broadcasting, the public Enquiries Unit, media relations, civic education programs, information tools for reporters and information technology.

Also in June, Elections Canada received a delegation from Croatia, representing the Croatia-Canada Women Parliamentarians Network. The purpose of this study tour was to share information on different ways of organizing elections, the role of the Chief Electoral Officer of Canada, public education and the influence of political parties.

At the request of the United Nations, the Assistant Director of International Services accepted a one-month assignment with the United Nations, in Mexico, to help coordinate and support the Special Guests Program of the Instituto Federal Electoral for the elections that took place on July 2, 2000. Under the program, special guests systematically visited polling stations to obtain information on how the polling day activities were carried out.

At the request of the non-profit Carter Center of Atlanta, Georgia, the Assistant Chief Electoral Officer for International Services joined a delegation responsible for monitoring and observing the Venezuelan national elections on July 30, 2000.

In early September, the Assistant Chief Electoral Officer for International Services also participated in a training workshop for members of the Kosovo Election Commission at the International Institute for Democracy and Electoral Assistance in Stockholm, Sweden.

The by-elections in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla

On July 19, 2000, Jim Hart, Canadian Reform Conservative Alliance Member of Parliament for Okanagan–Coquihalla, resigned his seat in the House of Commons.

On July 24, Scott A. Brison, Progressive Conservative Party of Canada Member of Parliament for Kings–Hants, resigned his seat in the House of Commons.

On August 5, the Governor in Council announced that by-elections to fill the vacancies in the two electoral districts would be held on September 11. Following this announcement, the Chief Electoral Officer issued writs to the returning officers of the two electoral districts, directing them to conduct the by-elections. Table 1 is an overview of the important milestones during the period from the issue of the writs to their return.

Table 1

Key dates for the September 11, 2000, by-elections in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla

Date	Election calendar day	Event
August 5	Day 37	Issue of the writs; preparations made to open the offices of the returning officers
August 5 to 12	Days 37 to 30 (midnight)	Advertising blackout period for political parties
August 8	Day 34	Proclamation published in Okanagan–Coquihalla; candidates may file nominations
August 9	Day 33	Revision of voters lists begins
August 9	Day 33	Proclamation published in Kings–Hants; candidates may file nominations
August 14	Day 28	Targeted revision begins
August 16, 17 and 18	Days 26, 25 and 24	Notices of Confirmation of Registration mailed to all registered voters
August 21	Day 21 (2:00 p.m.)	Nominations of candidates close
August 31	Day 11	Revised voters lists distributed
September 1, 2 and 4	Days 10, 9 and 7	Advance polls
September 5	Day 6 (6:00 p.m.)	Revision and special ballot registration end
September 8	Day 3	Official voters lists distributed
September 10 and 11	Days 1 and 0	Advertising blackout period for political parties
September 11	Day 0	Election day
September 12	Day –1	Official additions
September 19	Day –8	Writs returned

Communicating with voters

In May, the agency published a brochure for Canadian Forces voters, explaining how to amend the *Statement of Ordinary Residence* that determines the electoral district for each voter in the Forces. The brochure was mailed to all members of the Forces, and the Canadian Forces newsletter *Maple Leaf* published an article on the subject on June 28, 2000. The article also appears on the Internet sites of Elections Canada and of the Judge Advocate General of the Department of National Defence.

After the writs were issued for the by-elections, Elections Canada mailed a general information booklet to each household in the electoral districts. It provided details on voting options, dates and locations. To make voters aware of important information and dates, such as advance polls and voting day, the agency purchased advertising in local and regional newspapers and radio stations.

As a pilot project for both by-elections, Elections Canada introduced a new reminder card to tell voters that they should already have received their notices of Confirmation of Registration. The follow-up reminder card advised them to call their local Elections Canada office if they did not receive a notice of Confirmation of Registration, if they received someone else's notice, or if the notice had errors in the name or address or the information was incomplete. An evaluation of the card's effect is still underway; if it proves positive, the reminder card could be used for future elections.

Two weeks before polling day, a special news release pointed out that election results from Kings–Hants could not be published in Okanagan–Coquihalla before the polls closed there at 7:00 p.m. The ban included publishing results on the Internet, a prohibition that attracted considerable media attention.

Communicating with candidates, official agents and auditors

To help candidates, official agents and auditors understand and comply with the financing provisions of the *Canada Elections Act*, Elections Canada presented seminars in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla on August 18, 2000. Agency officials gave instructions on how to complete the *Candidate's Return Respecting Election Expenses*, and demonstrated the *Electronic Candidate's Return*.

Revising the voters lists

For the ninth time since its creation in 1997, data from the National Register of Electors were used to produce the preliminary voters lists for the by-elections. The returning officers for both electoral districts reported a total of 7 012 additions, 3 458 moves within the electoral districts, 3 339 removals and 3 392 corrections recorded during the event on the preliminary voters lists, including persons voting under the Special Voting Rules who were added to the lists. This represents 12.4 percent of the 138 293 voters on the preliminary lists.

Of the 17 201 revisions performed during the event, including voters using the Special Voting Rules, 10 621 took place during the actual revision period from August 9 to September 5. An additional 6 580 revisions were performed as a result of registrations at the polls on election day. Table 2 shows the details of the revision transactions.

Table 2
Voters lists – revision transactions

Kings–Hants

Calendar	Revision transactions[1]		Cumulative totals
	Preliminary lists	***66 243***	
Day 33 to Day 11	Additions	1 633	
	Corrections	563	
	Removals	347	
	Moves	1 245	
	Total	3 788	
	Revised lists	***67 529***	
Day 10 to Day 6	Additions	429	2 062
	Corrections	148	711
	Removals	55	402
	Moves	192	1 437
	Total	824	4 612
	Official lists	***67 903***	
Election day	Additions	1 505	3 567
	Corrections	571	1 282
	Removals	45	447
	Moves	415	1 852
	Total	2 536	7 148
	Final lists	***69 363***	

[1] Includes voters registered to vote under the Special Voting Rules (members of the Canadian Forces, incarcerated voters, voters temporarily residing outside Canada)

Okanagan–Coquihalla

Calendar	Revision transactions[1]		Cumulative totals
	Preliminary lists	***68 377***	
Day 33 to Day 11	Additions	1 140	
	Corrections	639	
	Removals	1 706	
	Moves	840	
	Total	4 325	
	Revised lists	***67 811***	
Day 10 to Day 6	Additions	541	1 681
	Corrections	116	755
	Removals	909	2 615
	Moves	118	958
	Total	1 684	6 009
	Official lists	***67 443***	
Election day	Additions	1 764	3 445
	Corrections	1 355	2 110
	Removals	277	2 892
	Moves	648	1 606
	Total	4 044	10 053
	Final lists	***68 930***	

[1] Includes voters registered to vote under the Special Voting Rules (members of the Canadian Forces, incarcerated voters, voters temporarily residing outside Canada)

Voting in the by-elections

Voter turnout

In total, 55 151 of the 138 221 eligible voters cast their ballots in the two by-elections. For those unable to vote on election day, advance polls were held on September 1, 2 and 4. Most people voted on election day, September 11, at one of the 426 polling stations located throughout the electoral districts. All polling stations in Kings–Hants were open for 12 hours from 8:30 a.m. to 8:30 p.m., local time. The polling stations in Okanagan–Coquihalla were also open for 12 hours, from 7:00 a.m. to 7:00 p.m., local time.

Each of the 183 polling stations provided level access. Table 3 shows the details of polling station locations and accessibility.

Voter turnout was 39.5 percent in Kings–Hants and 40.3 percent in Okanagan–Coquihalla. At the 1997 general election, the voter turnout was 65.7 percent in Kings–Hants and 65.1 percent in Okanagan–Coquihalla.

Table 3
Polling sites

Location of polling sites

Building types	Kings–Hants		Okanagan–Coquihalla		Total	
	Number of sites	Percentage	Number of sites	Percentage	Number of sites	Percentage
Band office	1	0.85	2	3.03	3	1.64
Church hall	9	7.69	4	6.06	13	7.10
Commercial site	4	3.42	2	3.03	6	3.28
Community centre	61	52.14	20	30.30	81	44.26
Educational	4	3.42	18	27.27	22	12.02
Federal building	1	0.85	0	0.00	1	0.55
Fire hall	16	13.68	1	1.52	17	9.29
Hospital	0	0.00	2	3.03	2	1.09
Hostel for the elderly	7	5.98	10	15.15	17	9.29
Municipal or township hall	1	0.85	0	0.00	1	0.55
Other	7	5.98	3	4.55	10	5.46
Recreation centre	0	0.00	2	3.03	2	1.09
Royal Canadian Legion hall	6	5.13	2	3.03	8	4.37
Total	**117**	**100%**	**66**	**100%**	**183**	**100%**

Types of polling stations

Electoral district	Ordinary	Mobile	Advance	Total
Kings–Hants	214	2	13	229
Okanagan–Coquihalla	209	5	13	227

Polling station accessibility

Electoral district	Total number of polling stations	Accessible polling stations	Percentage
Kings–Hants	229	229	100%
Okanagan–Coquihalla	227	227	100%

As is always the case during elections or by-elections, residents of the electoral districts who did not wish to vote at the advance or ordinary polls, and residents travelling or temporarily residing outside Canada, could vote by mail-in ballot under the Special Voting Rules. Canadians abroad could obtain information about how to cast their ballots from the Department of Foreign Affairs and International Trade, through its diplomatic missions and consular posts. Members of the Canadian Forces, whether based in Canada or elsewhere, were informed of their right to vote by the Department of National Defence.

Table 4 shows the number of registrations for voting by special ballot in each electoral district. The three lists of voters registered under group 1 of the Special Voting Rules are separate from the lists that are revised during an event. The voters registered under group 2 of the Special Voting Rules are also entered on the revised voters lists.

Table 4

Registrations under the Special Voting Rules

Categories of voters asking to vote under the Special Voting Rules	Number of ballots requested	
	Kings–Hants	Okanagan–Coquihalla
Group 1[1]		
Members of the Canadian Forces	808	103
Incarcerated voters	3	1
Voters temporarily residing outside Canada	36	21
Group 1 subtotal	**847**	**125**
Group 2[2]		
Voters temporarily outside their electoral districts	7	5
Voters voting in their electoral districts	277	319
Group 2 subtotal	**284**	**324**
Total number of registrations for voting by special ballot	**1 131**	**449**

[1] The three lists of voters registered under group 1 of the Special Voting Rules are separate from the list that is revised during an event.

[2] The voters registered under group 2 of the Special Voting Rules are also entered on the revised voters list.

Table 5

Preliminary statistics on the number of ballots cast and voter turnout

Electoral district	Number of electors on final lists	Ordinary polls	Advance polls	Special Voting Rules	Total votes cast	Rejected ballots	Total valid votes	Voter turnout %
Kings–Hants	69 319	25 683	1 352	373	27 408	232	27 176	39.5
Okanagan–Coquihalla	68 902	24 680	2 710	353	27 743	124	27 619	40.3

The candidates and by-election results

The deadline for nominating candidates was 2:00 p.m. on August 21, 2000. The deadline for withdrawal or for making corrections to information on candidates' nomination papers was 5:00 p.m. that same day.

Of the 10 registered federal political parties, three chose to nominate candidates in the Kings–Hants by-election: the Canadian Reform Conservative Alliance, the New Democratic Party and the Progressive Conservative Party of Canada. There was one independent candidate, and one with no political affiliation.

In the Okanagan–Coquihalla by-election, four registered parties nominated candidates: the Canadian Action Party, the Canadian Reform Conservative Alliance, the New Democratic Party, and The Green Party of Canada. There were four independent candidates.

Once nominations closed, the lists of official candidates were transmitted to Canadian diplomatic missions and consular posts by the Department of Foreign Affairs and International Trade, and to Canadian Forces bases by the Department of National Defence. The lists were also posted on the Elections Canada Web site.

On election night, the Event Results System used in both electoral districts was linked to Elections Canada's central computer. As votes were counted, the numbers were transmitted to the server in Ottawa for posting on the Web site.

The Rt. Hon. Joe Clark (leader of the Progressive Conservative Party of Canada) was elected in Kings–Hants, and Stockwell Day (leader of the Canadian Reform Conservative Alliance) was elected in Okanagan–Coquihalla.

Table 6

Preliminary statistics on valid votes obtained, by candidate

Candidate	Political affiliation	Valid votes obtained	Percentage
Kings–Hants			
Joe Clark	Progressive Conservative Party of Canada	14 525	53.44
Gerry Fulton	Canadian Reform Conservative Alliance	4 385	16.13
Kaye Johnson	New Democratic Party	7 375	27.13
Alex Neron	No Affiliation	670	2.46
John C. Turmel	Independent	221	0.81
Total		**27 176**	**99.97**
Okanagan–Coquihalla			
Dennis Earl Baker	Independent	223	0.80
Stockwell Day	Canadian Reform Conservative Alliance	19 417	70.30
Ken Ellis	New Democratic Party	3 470	12.56
Rad Gajic	Independent	108	0.39
Jack William Peach	Canadian Action Party	1 159	4.19
Joan Russow	The Green Party of Canada	2 115	7.65
M. Boris St-Maurice	Independent	438	1.58
Jim Strauss	Independent	689	2.49
Total		**27 619**	**99.96**

Special permission

The week before election day, the Chief Electoral Officer made a ruling under subsection 9(1) of the *Canada Elections Act*, which allows him to adapt provisions of the Act in keeping with the intent of the legislation. In both electoral districts, the issue concerned subsection 126(4), which permits transfer certificates for deputy returning officers and poll clerks working at polling stations other than the one at which they may vote, if they are appointed after the advance polls. The Chief Electoral Officer extended this provision to central poll supervisors, information officers, registration officers and persons responsible for maintaining order. These officials would otherwise have been deprived of their right to vote, because they may not leave the polling stations where they work.

Commissioner's report

The Commissioner of Canada Elections, Raymond A. Landry, C.M., ensures that the *Canada Elections Act* is complied with and enforced. Since the last report, the Commissioner has received one further complaint alleging that an infraction of the *Canada Elections Act* had been committed during the by-elections of November 15, 1999, and has closed the file.

One complaint alleging that an infraction of the *Canada Elections Act* had been committed was brought to the Commissioner's attention after the May 15 by-election in St. John's West. The Commissioner has closed the file on the complaint, which concerned election advertising.

Three complaints alleging infractions of the *Canada Elections Act* were brought to the Commissioner's attention during the September 11 by-elections in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla. The complaints concerned advertising and the obligations of election officers, and are under review.

The Commissioner may open an investigation or institute a prosecution on his own initiative, or if he receives a written complaint alleging that an infraction has been committed within six months of the infraction. Prosecutions must be instituted within 18 months of the infraction. These deadlines have not yet expired for the by-elections held in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla.

Conclusion

This report fulfills the statutory obligation of the Chief Electoral Officer to report on the by-elections held in the electoral districts of Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla on September 11, 2000.

Both by-elections proceeded efficiently and successfully, and in accordance with our plans. Communications, revision and voting were all conducted without any untoward incident. The by-elections also gave Elections Canada an opportunity to refine our procedures and to test our new technology and procedures in preparation for the next federal general election.

As is customary, this report has reviewed other developments since the previous by-election in May 2000, highlighting both legislative reform and technological developments. We continue to innovate as we pursue our goal of a Canadian electoral system that is a model of modern practices, accessibility, transparency and service to all Canadians.

Rapport du directeur général des élections du Canada

sur les élections partielles tenues le 11 septembre 2000 dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla

Élections Canada

www.elections.ca

EC 94316

Rapport du directeur général des élections du Canada

sur les élections partielles tenues le 11 septembre 2000 dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla

Élections Canada

Données de catalogage avant publication (Canada)

Élections Canada
Rapport du directeur général des élections du Canada sur les élections partielles tenues le 11 septembre 2000 dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Report of the Chief Electoral Officer of Canada following the September 11, 2000 by-elections held in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla.
ISBN 0-662-65278-9
N° de cat. SE1-2/2000-1

1. Canada. Parlement—Élections, 2000.
2. Élection—Nouvelle-Écosse—Kings–Hants.
3. Élection—Colombie-Britannique—Okanagan–Coquihalla.
I. Titre.
II. Titre : Report of the Chief Electoral Officer of Canada following the September 11, 2000 by-elections held in Kings–Hants and Okanagan–Coquihalla.

JL193.C32 2000 324.9713'32 C00-980420-XE

© Directeur général des élections du Canada, 2000

N° de catalogue SE1-2/2000-1
ISBN 0-662-65278-9

TOUS DROITS RÉSERVÉS

IMPRIMÉ AU CANADA

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6
Tél. : 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)
Téléc. : (613) 954-8584
ATS : 1 800 361-8935
Site Web : www.elections.ca

The Chief Electoral Officer • Le directeur général des élections

Le 17 novembre 2000

L'honorable Gilbert Parent
Président de la Chambre des communes
Édifice du Centre, Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'administration des élections partielles fédérales tenues le 11 septembre 2000 dans les circonscriptions de Kings–Hants et d'Okanagan–Coquihalla ainsi que sur l'administration de mon Bureau depuis la publication de mon dernier rapport. Conformément au paragraphe 195(1) de la *Loi électorale du Canada*, L.R.C., ch. E-2, ce rapport est déposé dans les soixante jours suivant le retour des brefs de ces élections partielles.

En vertu du paragraphe 195(3) de la Loi, le président doit présenter sans délai ce rapport à la Chambre des communes.

Le document contient des données sommaires sur les résultats des élections partielles, ainsi qu'un compte rendu de son déroulement. Les résultats officiels du scrutin seront publiés et pourront être consultés sur le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) d'ici la fin de décembre 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Jean-Pierre Kingsley

257 Slater Street/257, rue Slater, Ottawa, Canada K1A 0M6 • (613) 993-2975 Fax/Télécopieur: (613) 993-5380

Table des matières

Avant-propos 1

Élections Canada : activités depuis le rapport précédent 3

Suivi de l'élection partielle du 15 mai 2000 dans St. John's-Ouest 3

Questions juridiques 3

Le Registre national des électeurs 5

Technologie de l'information et état de préparation aux élections 7

Géographie électorale : de nouvelles cartes 8

Le plus ambitieux programme de formation en vue de la préparation aux scrutins 8

Rapports avec le Parlement et les partis politiques enregistrés 9

Nouvelles publications 10

Activités internationales 10

Les élections partielles dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla 11

Communications avec les électeurs 12

Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs 12

La révision des listes électorales 12

Le vote 14

Les candidats et les résultats des élections partielles 16

Permission spéciale 17

Rapport du commissaire 17

Conclusion 17

Avant-propos

Ce rapport au Président de la Chambre des communes décrit les élections partielles fédérales tenues le 11 septembre 2000 dans les circonscriptions de Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla ainsi que l'administration de mon Bureau depuis la publication du dernier rapport sur l'élection partielle du 15 mai 2000.

Les deux élections partielles se sont déroulées efficacement comme le conclut mon rapport. Les communications, la révision et le scrutin n'ont connu aucun incident fâcheux. Bien souvent, les élections partielles au Canada suscitent une participation moins importante qu'une élection générale et ces deux élections partielles n'ont pas fait exception. En effet, le taux de participation dans Kings–Hants a été de 39,5 % et, dans Okanagan–Coquihalla, de 40,3 % en comparaison à 65,7 et 65,1 % respectivement lors de l'élection générale de 1997.

Au cours des quatre derniers mois, Élections Canada a été exceptionnellement occupé, s'affairant à l'adaptation aux changements consécutifs à l'adoption de la nouvelle *Loi électorale du Canada*. La Loi a reçu la sanction royale le 31 mai 2000 et la préparation nécessaire à sa mise en application s'est déroulée si bien que, le 1er septembre 2000, j'ai été en mesure de publier un avis dans la *Gazette du Canada* indiquant que les préparatifs étaient faits et, en conséquence, que la Loi entrait en vigueur dès lors. Un résumé des principaux changements figure dans ce rapport.

Nos plans pour la tenue à jour du Registre national des électeurs progressent comme prévu et je suis particulièrement satisfait de l'entente que nous avons signée avec le Bureau du directeur général des élections de l'Alberta sur le partage des données. Nous croyons qu'Élections Canada est à l'avant-plan en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie moderne dans l'administration électorale et parvient ainsi à économiser l'argent des contribuables canadiens tout en offrant aux électeurs canadiens un processus électoral plus commode. Les deux élections partielles ont permis de mettre à l'essai plusieurs nouvelles applications informatiques, décrites dans ce rapport, avec un encourageant succès.

Je souhaite saisir l'occasion pour saluer le dévouement et l'imagination du modeste effectif d'Élections Canada qui a œuvré inlassablement au nom de l'électorat canadien et des Canadiens de tout âge. Le personnel a été durement mis à l'épreuve au cours des quelques derniers mois consacrés aux préparatifs en vue d'un scrutin, devant simultanément satisfaire les exigences de l'ancienne *Loi électorale du Canada* et définir les procédures d'application de la nouvelle Loi. Rares sont ceux qui voient les longues heures de travail des membres de notre personnel, mais tous les Canadiens pourront bénéficier de l'énergie et des idées qu'ils y investissent. C'est un privilège que de travailler avec eux au service du Parlement et de la population canadienne.

Jean-Pierre Kingsley

Élections Canada : activités depuis le rapport précédent

Suivi de l'élection partielle du 15 mai 2000 dans St. John's-Ouest

Dépenses électorales des candidats en lice

En vertu de la *Loi électorale du Canada*, les candidats sont tenus de déposer, dans les quatre mois suivant le jour de l'élection, un rapport concernant leurs dépenses d'élection. Élections Canada procède actuellement à l'examen des déclarations envoyées par les cinq candidats à l'élection partielle de mai 2000 dans St. John's-Ouest afin de s'assurer de leur conformité à la Loi et de déterminer le montant des remboursements à verser aux candidats qui y ont droit.

Questions juridiques

Modifications à la législation électorale

La nouvelle *Loi électorale du Canada*, qui a reçu la sanction royale le 31 mai 2000, est entrée en vigueur le 1er septembre 2000. Le directeur général des élections a fait publier un avis dans la *Gazette du Canada* selon lequel les préparatifs nécessaires à sa mise en application avaient été effectués et que, par le fait même, la Loi entrait alors en vigueur. La nouvelle Loi est disponible en format PDF sur le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) sous Lois et politiques électorales.

La nouvelle *Loi électorale du Canada* ne s'est pas appliquée aux élections partielles tenues dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla. Ces élections partielles ont été tenues en application de la *Loi électorale du Canada* en vigueur au moment où les brefs ont été délivrés, soit le 5 août 2000.

Les deux derniers rapports ont brièvement décrit les principales dispositions de la nouvelle Loi à mesure qu'elle franchissait les différentes étapes du processus législatif. Ce qui suit est un résumé plus détaillé des principales modifications qui sont maintenant en vigueur.

Publicité électorale faite par des tiers

- Un tiers est une personne ou un groupe, à l'exception d'un candidat, d'un parti enregistré et d'une association de circonscription d'un parti enregistré.
- Un tiers doit s'enregistrer dès qu'il a engagé des dépenses de publicité électorale de 500 $ ou plus, nommer un agent financier et présenter un rapport sur ses dépenses de publicité électorale et les contributions qui y sont rattachées.
- Le rapport doit renfermer le nom et l'adresse des donateurs qui, au cours des six mois précédant le déclenchement de l'élection et pendant la période électorale, ont versé une contribution destinée à la publicité électorale supérieure à 200 $. Si le donateur dont la contribution est supérieure à 200 $ est une société à dénomination numérique, le nom du premier dirigeant ou du président de la société doit être indiqué.
- Lorsqu'un tiers est un syndicat, une société ou une autre entité ayant un organe de direction, sa demande d'enregistrement doit être accompagnée d'une copie de la résolution autorisant l'engagement de dépenses de publicité électorale.
- Il existe une limite de dépense de 150 000 $, dont un maximum de 3 000 $ peut être dépensé dans une circonscription donnée.
- Les tiers ne peuvent pas délivrer de reçus officiels en tant que tiers, recevoir des listes électorales ou être remboursés de leurs dépenses.
- Les tiers font l'objet de la même période d'interdiction pour la publicité et les résultats d'un sondage électoral que les partis politiques enregistrés et les candidats.

Règles de financement pour les partis politiques enregistrés et les candidats

- Des rapports financiers plus détaillés sont désormais exigés des partis enregistrés afin de permettre une meilleure évaluation de leurs activités financières.

- Les partis enregistrés doivent présenter un rapport financier vérifié pour chaque fiducie qu'ils ont constituée pour une élection.
- Des détails sont exigés pour tout transfert des fonds des partis enregistrés à des candidats, à des associations de circonscription ou à des fiducies constituées pour l'élection d'un candidat.
- Pour les partis qui ont droit à un remboursement de leurs dépenses électorales, le remboursement est fondé sur les dépenses qui ont été payées, plutôt que sur les dépenses qui ont été déclarées.
- Le remboursement du cautionnement versé par le candidat ne dépend plus du nombre de votes obtenus. Le cautionnement est remboursé en totalité si les exigences en matière de rapports sont respectées.
- Un parti enregistré qui ne présente pas au moins 50 candidats n'a plus besoin de se départir de ses avoirs s'il soumet une nouvelle demande d'enregistrement et s'il présente au directeur général des élections ses rapports financiers et une déclaration d'intention de présenter des candidats.
- Un parti créé par la fusion de partis enregistrés peut conserver les fonds des partis fusionnés.
- La subvention maximale versée pour le vérificateur d'un candidat est passée de 750 $ à 1 500 $.
- La méthode de diffusion des rapports financiers est laissée à la discrétion du directeur général des élections.
- Le montant à partir duquel il est obligatoire de divulguer le nom des donateurs est passé de 100 $ à 200 $, et il faut désormais également divulguer leur adresse. Si le donateur est une société à dénomination numérique, le nom de son dirigeant principal ou de son président doit être divulgué.

Publicité électorale et sondages électoraux

- Les médias doivent inclure la méthodologie utilisée pour un sondage lorsqu'ils diffusent les résultats d'un nouveau sondage électoral dans les premières 24 heures au cours desquelles les résultats du sondage sont dévoilés au public.
- La publicité électorale et la publication ou la diffusion de nouveaux résultats de sondages électoraux sont interdits le jour du scrutin.

Changements qui touchent les électeurs plus directement

- Les électeurs qui demeurent dans un immeuble d'appartements ont le droit de poser des affiches électorales, sous réserve de conditions raisonnables.
- Durant une campagne électorale, les candidats et leurs représentants ont le droit, entre 9 h et 21 h, de frapper aux portes des logements d'un immeuble d'appartements ou d'une habitation en copropriété, sauf dans le cas d'un immeuble d'hébergement où les résidants vivent dans la crainte raisonnable de blessures corporelles.
- Les heures de scrutin pour toutes les élections partielles tenues le même jour dans un même fuseau horaire sont maintenant de 8 h 30 à 20 h 30, heure locale.
- Les électeurs canadiens qui sont temporairement à l'étranger peuvent déposer leur bulletin de vote spécial dans un haut-commissariat, une ambassade, un consulat ou tout autre endroit désigné.
- Il est maintenant permis de s'inscrire en recourant à un répondant dans toutes les sections de vote au Canada, et non plus seulement dans les régions rurales.
- Aux termes de modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le montant total des contributions politiques donnant droit à un crédit d'impôt de 75 % est passé de 100 $ à 200 $.

Contrôle d'application

- Le commissaire aux élections fédérales peut conclure des ententes de conformité visant l'observation de la Loi avec des personnes qui ont commis une infraction. Ces transactions doivent être conclues volontairement par les personnes intéressées. Le commissaire doit publier un résumé des modalités de chaque entente de conformité.

- Le commissaire peut durant une campagne électorale demander au tribunal compétent de délivrer une injonction pour ordonner à une personne de respecter la Loi ou de s'abstenir d'un acte contraire à la Loi, si le besoin d'assurer l'intégrité du processus électoral ou l'intérêt public le justifie.
- La *Loi sur les élections fédérales contestées* a été abrogée et ses dispositions ont été ajoutées à la *Loi électorale du Canada*.
- Des lois désuètes ont été abrogées : la *Loi relative aux enquêtes sur les manœuvres frauduleuses* (1876) et la *Loi sur la privation du droit de vote* (1894).

Administration électorale

- Le langage et l'organisation de la *Loi électorale du Canada* ont été mis à jour et sont plus clairs.
- Le directeur général des élections peut concevoir et mettre à l'essai un processus de vote électronique durant une élection avec l'agrément préalable du comité de la Chambre des communes qui traite habituellement des questions électorales.
- Les directeurs du scrutin ont maintenant le droit de vote.
- S'il y a égalité des votes dans une circonscription, une nouvelle élection y sera tenue.
- Le directeur du scrutin doit vérifier si les personnes qui ont signé les actes de candidature ont qualité d'électeur.
- Il est maintenant possible de transmettre les actes de candidature électroniquement, au directeur du scrutin ou à la personne désignée par le directeur du scrutin, dans toutes les circonscriptions. Le directeur du scrutin doit recevoir l'original des documents dans les 48 heures suivant la clôture des mises en candidature.

Décisions judiciaires récentes

Durant la période visée par le présent rapport, un certain nombre de questions liées à l'administration électorale ont été examinées par des tribunaux.

Le 2 mai 2000, le Parti progressiste-conservateur du Canada a présenté à la Section de première instance de la Cour fédérale une demande d'examen judiciaire de la décision du directeur général des élections autorisant le Parti Réformiste du Canada à adopter le nom « l'Alliance réformiste conservatrice canadienne ». Le 23 mai 2000, le Parti progressiste-conservateur a également présenté une demande à la Cour fédérale en application de la *Loi sur les marques de commerce*. Aucune audience n'a encore été tenue dans ces deux cas.

Le 7 juillet 2000, M. Stephen Harper a intenté une poursuite devant la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta selon laquelle les paragraphes 323(1) et 323(3) et les articles 350 à 362 de la *Loi électorale du Canada* – portant sur les dépenses des tiers – devraient être déclarés inconstitutionnels. Les audiences ont débuté le 2 octobre 2000.

Le 16 août 2000, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu son jugement dans l'affaire *Figueroa* c. *Canada (Procureur général)*, qui porte sur les exigences liées à l'enregistrement d'un parti politique. Elle a confirmé la validité constitutionnelle de la règle selon laquelle un parti doit présenter un candidat dans au moins 50 circonscriptions lors d'une élection générale pour avoir le droit d'être enregistré. Elle a cependant jugé que le fait de restreindre aux partis enregistrés la mention de l'appartenance politique sur les bulletins de vote allait à l'encontre de l'article 3 de la *Charte canadienne des droits et libertés*; la Cour était d'avis que la mention de l'appartenance politique était particulièrement importante pour les petits partis. La Cour a suspendu l'entrée en vigueur de ce jugement pour une période de six mois afin que le Parlement puisse apporter les modifications nécessaires à la *Loi électorale du Canada*.

Le Registre national des électeurs

La tenue du Registre national des électeurs

Entre les élections générales, on veille à la mise à jour du Registre national des électeurs ainsi qu'à la conservation de données aussi précises que possible. Le registre est ainsi prêt en tout temps à fournir des

listes électorales préliminaires fiables pour les élections générales, les élections partielles et les référendums fédéraux, comme dans le cas des récentes élections partielles dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla.

Ce registre est constamment mis à jour à partir des données fournies par l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, les bureaux des véhicules automobiles et les registraires de l'état civil des provinces et des territoires ainsi que les organismes électoraux de la Colombie-Britannique et du Québec, deux provinces qui tiennent des listes électorales permanentes. Les listes électorales utilisées lors des élections provinciales et territoriales sont également utilisées à des fins de mise à jour du registre. Des accords sont déjà conclus ou sont en voie de négociation afin de pouvoir accéder aux listes de chaque province et territoire.

La *Loi électorale du Canada* exige le consentement actif des personnes concernées pour le transfert des renseignements les concernant de sources fédérales au Registre national des électeurs. Pour l'exercice de 1999, 84 % des contribuables ont accepté que l'on transfère leurs renseignements personnels pour la mise à jour du Registre national des électeurs. En outre, 87 % des nouveaux citoyens canadiens ont consenti à ce qu'on les inscrive au registre.

En mars, Élections Canada a passé avec la Société canadienne des postes un contrat en vue d'obtenir les nom et adresse des personnes qui l'ont avisée de leur changement d'adresse. Élections Canada peut utiliser ces renseignements exclusivement à des fins d'envoi postal; ils pourraient toutefois servir à actualiser le Registre national des électeurs avec le consentement exprès de chaque personne. Élections Canada enverra par la poste aux personnes en cause des demandes de consentement à l'utilisation des renseignements sur leur nouvelle adresse pour mettre le registre à jour.

Dans le cadre de ses activités courantes visant l'entretien du Registre national des électeurs, Élections Canada fait parvenir une lettre aux citoyens qui viennent d'avoir 18 ans afin de leur demander de confirmer leur citoyenneté et de consentir à leur inscription au registre. C'est par les données fournies par l'Agence des douanes et du revenu du Canada ou les bureaux des véhicules automobiles qu'Élections Canada peut identifier ces électeurs potentiels.

Jusqu'ici, seulement 25 % de ces jeunes de 18 ans ont consenti à faire ajouter leur nom au registre. Ce taux de réponse étant inférieur aux attentes, Élections Canada a entrepris au cours de l'été une évaluation qualitative et quantitative de cette initiative de communication et l'achèvera cet automne. L'organisme prévoit aussi adresser un envoi postal aux non-répondants au cours de la prochaine élection générale fédérale.

Partage des données du Registre national des électeurs

Le partage de données entre divers partenaires aide à assurer la qualité supérieure du Registre national des électeurs, tant entre les élections que durant celles-ci. On gagne en particulier à utiliser les listes électorales révisées d'autres juridictions pour augmenter les sources de mises à jour régulières du registre. Le partage des données du registre avec d'autres organismes électoraux permet aussi à tous les contribuables canadiens de réaliser des économies.

Depuis la publication du dernier rapport, un accord de partage a été signé le 26 mai 2000 avec le Bureau du directeur général des élections de Nouvelle-Écosse. Cet accord vise l'utilisation des données du registre pour établir les listes électorales en vue des élections d'octobre 2000 dans certaines municipalités. En vertu des accords en vigueur, Élections Canada partage ainsi les données du registre avec les organismes électoraux de l'Ontario ainsi que de Terre-Neuve et du Labrador.

Le 22 septembre 2000, Élections Canada a signé un accord de partage avec le Bureau du directeur général des élections de l'Alberta. Le Registre national des électeurs s'enrichira des données électorales provenant du récent processus de confirmation en Alberta; en retour, l'Alberta pourra demander des extraits du registre pour produire des listes électorales et mettre à jour son propre registre. L'accord prévoit également de l'aide technique d'Élections Canada pour mettre à jour le

registre de l'Alberta, notamment des logiciels, de la documentation et du soutien technique et méthodologique. L'accord est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2003.

Chaque accord comporte des mesures de sécurité obligatoires. Les données concernant les électeurs représentent des renseignements personnels qui sont protégés par la *Loi électorale du Canada* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En vertu de la *Loi électorale du Canada*, ces renseignements ne peuvent être utilisés qu'à des fins électorales.

Technologie de l'information et état de préparation aux élections

Rapports concernant les résultats électoraux : logiciel repensé

Le Système des résultats électoraux, utilisé pour la première fois lors de l'élection générale de 1993, a été repensé de manière à profiter des progrès technologiques depuis ce temps. Ce logiciel aide les directeurs du scrutin à compiler et à transmettre par voie électronique les résultats électoraux par bureau de scrutin aux médias et au site Web d'Élections Canada. Il permet aussi aux employés d'Élections Canada de recueillir et de vérifier les résultats par bureau de scrutin des 301 circonscriptions et de rassembler, fusionner et vérifier les résultats du vote en vertu des Règles électorales spéciales.

Le nouveau système informatise plusieurs processus manuels et améliore la transmission électronique de données d'Élections Canada aux circonscriptions. Par exemple, des informations autrefois transmises par télécopieur (comme les résultats du vote en vertu des Règles électorales spéciales) sont transmises par voie électronique aux bureaux des directeurs du scrutin à partir d'Ottawa, le soir du scrutin. Grâce au nouveau logiciel, on peut aussi attester plus rapidement les résultats officiels pour fins de publication. Lancé avec succès lors des élections partielles du 11 septembre, le système a permis d'acheminer les résultats rapidement et avec exactitude au site Web d'Élections Canada et aux médias locaux.

Inscription dans les circonscriptions : le nouveau logiciel est opérationnel

Le système informatisé RÉVISE qui sert à la révision des listes électorales est désormais parfaitement opérationnel. Il rend plus efficace la préparation des listes électorales à partir des données du Registre national des électeurs et permettra de tenir compte des changements récemment apportés à la *Loi électorale du Canada*. Utilisé pour la deuxième fois lors des élections partielles dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla en vue de la révision des listes électorales, le système a de nouveau répondu aux attentes d'Élections Canada.

Un nouveau réseau et du nouveau matériel informatique utilisés par les directeurs du scrutin

Les élections partielles dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla ont servi de banc d'essai pour plusieurs projets d'ordre technologique entrepris par Élections Canada l'année dernière. Le principal projet visait la mise en œuvre d'un réseau local intégré reliant tous les ordinateurs au bureau du directeur du scrutin et capable aussi de se brancher sur le réseau d'Élections Canada à Ottawa. Pour la première fois, la société IBM, fournisseur de matériel en région d'Élections Canada, a fourni des services de technologie de l'information en vertu de son nouveau contrat.

Le réseau s'est révélé très solide et efficace; le matériel a bien fonctionné et, comme prévu, a posé très peu de problèmes malgré la complexité du lancement de nouveaux systèmes sur le terrain.

Essai réussi du Système de paiements au bureau du directeur du scrutin

Lors de l'élection partielle dans Kings–Hants, le nouveau Système de paiements au bureau du directeur du scrutin a été mis à l'essai avec succès à titre de projet pilote. Le système aide les directeurs du scrutin à assurer le suivi des budgets de ressources

humaines, à produire des rapports financiers, à préparer des renseignements relatifs aux paiements pour les préposés au scrutin, le personnel du bureau du directeur du scrutin et les locateurs, et à acheminer tous les renseignements à Élections Canada à Ottawa pour fins de traitement des paiements.

Géographie électorale : de nouvelles cartes

L'organisme a produit de nouvelles cartes et de nouveaux documents relatifs aux sections de vote pour toutes les circonscriptions. Ces cartes ont été reformatées et mises à jour en fonction des résultats d'un sondage sur la cartographie mené auprès des directeurs du scrutin et des partis politiques au printemps de 1999. Les nouvelles cartes ont servi lors des élections partielles dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla.

Les sièges de tous les partis politiques enregistrés ont désormais accès à des jeux nationaux de documents géographiques et de cartes. Les députés ont également reçu le même jeu de documents pour leurs circonscriptions respectives. La documentation comprend des descriptions de toutes les sections de vote dans chaque circonscription, les indicateurs des rues donnant des listes de noms de rue par ordre alphabétique (avec le numéro de la section de vote et du bureau de vote par anticipation correspondants), des listes des districts de vote par anticipation et divers formats de cartes par circonscription, par section de vote et par municipalité.

Les indicateurs des rues et le *Guide des circonscriptions fédérales* révisés ont récemment été envoyés à tous les députés. Les indicateurs aident les électeurs qui se prévalent des Règles électorales spéciales à établir la circonscription dans laquelle ils ont qualité d'électeur à une élection générale; ils constituent également une source de renseignements pour quiconque désire savoir dans quelle circonscription des adresses sont situées. Le guide sert à établir les circonscriptions de près de 30 000 localités, notamment des villes qui contiennent plus d'une circonscription.

Élections Canada continue de mettre à jour la Base nationale de données géographiques – une coentreprise avec Statistique Canada couronnée de succès. Il s'agit d'un réseau routier national contenant les rues, les plages d'adresses, les limites administratives et les caractéristiques topographiques comme les lacs et les rivières.

On déploie actuellement des efforts concertés en vue d'accroître le nombre de plages d'adresses dans le réseau routier, en particulier ceux qui se trouvent dans de nouveaux quartiers résidentiels. Il s'agit de permettre le géocodage des adresses des électeurs, opération en vertu de laquelle l'adresse de chaque électeur se voit attribuer des coordonnées x–y qui servent ensuite à la situer dans une circonscription et dans une section de vote. Il est ainsi possible de partager le registre avec des administrations dont les limites sont différentes. À la suite du redécoupage des limites des circonscriptions après le prochain recensement, il deviendra aussi beaucoup plus facile de transposer les listes électorales.

Le plus ambitieux programme de formation en vue de la préparation aux scrutins

Dans le cadre des plans d'Élections Canada en vue d'être prêt à une élection générale en vertu de la nouvelle Loi, dès le 1er septembre 2000, l'organisme a réalisé cet été à Ottawa le plus ambitieux programme de formation qu'il a jamais entrepris. On a regroupé 301 directeurs du scrutin, 301 directeurs adjoints du scrutin et 301 coordonnateurs de l'informatisation avec 25 formateurs et présentateurs provenant de neuf divisions différentes d'Élections Canada.

Les fonctionnaires électoraux ont, entre le 31 juillet et le 26 août, reçu près de 25 000 heures de formation concernant les récentes modifications apportées à l'administration électorale, notamment :

- les incidences des changements apportés à la *Loi électorale du Canada;*

- le nouveau système d'inscription des électeurs (RÉVISE);
- le système révisé de gestion des scrutins;
- le système révisé des résultats électoraux;
- le nouvel organigramme des bureaux locaux;
- le nouveau système de gestion financière du directeur du scrutin;
- la nouvelle carte d'information de l'électeur;
- le tarif des honoraires révisé;
- le nouveau processus d'évaluation du rendement des directeurs du scrutin.

Dans les rapports d'évaluation qu'ils ont remplis, les participants se sont déclarés très satisfaits de la formation reçue.

Rapports avec le Parlement et les partis politiques enregistrés

Comparution du directeur général des élections devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le 18 mai 2000, le directeur général des élections a comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour présenter un exposé sur le budget principal des dépenses d'Élections Canada. Il a donné aux membres un aperçu de quelques-unes des récentes réalisations d'Élections Canada; l'organisme a notamment tenu cinq élections partielles au cours de l'exercice 1999-2000, signé un protocole d'entente avec le statisticien en chef du Canada en vue de la fusion de la base de données géographiques des deux organismes, dotant ainsi Élections Canada du réseau routier national numérique le plus détaillé et le plus à jour au Canada, et vu à ce que le Registre national des électeurs continue à fonctionner et à progresser comme prévu. On prévoit toujours que le registre permettra de réduire de quelque 30 millions de dollars les frais d'inscription des électeurs lors de la prochaine élection générale et des suivantes.

Cette comparution a également donné une occasion d'exposer certains des plans et des priorités de l'organisme pour l'exercice financier 2000-2001, notamment la mise en œuvre de la nouvelle *Loi électorale du Canada*, le programme de sensibilisation d'Élections Canada destiné à informer la population et tous les intervenants au sujet des nouvelles dispositions de la Loi, les séances de formation à l'intention des directeurs du scrutin et des membres clés de leur personnel et l'élaboration de programmes de sensibilisation pour fournir à tous les électeurs l'information voulue pour comprendre le processus électoral et y participer.

Le texte intégral de la déclaration du directeur général des élections lors de sa comparution devant le comité ainsi que celui de toutes ses allocutions publiques peuvent être consultés sur le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca), sous Médias, Déclarations et discours.

Comité consultatif des partis politiques enregistrés

Le Comité consultatif des partis politiques enregistrés s'est réuni le 8 juin 2000 pour faire le point sur le Registre national des électeurs et sur le processus de révision et d'inscription et prendre connaissance du programme de communication de l'organisme en prévision de la prochaine élection générale.

Le lendemain, Élections Canada a tenu une séance d'information spéciale sur la nouvelle *Loi électorale du Canada*. Cette séance était accessible à la fois aux partis politiques enregistrés et aux partis admissibles à l'enregistrement. Les présentateurs ont donné aux participants un aperçu des modifications en matière de fonctionnement et de campagne électorale ainsi qu'aux dispositions portant sur l'enregistrement des partis politiques, le financement des élections pour les partis et les candidats, le contrôle d'application, les communications et les tiers. Après la séance d'information du 9 juin, le directeur général des élections a invité les partis admissibles à l'enregistrement à faire partie du comité.

Nouvelles publications

Le troisième numéro de *Perspectives électorales*, magazine semestriel d'Élections Canada, a paru en juin et avait pour thème la technologie dans le processus électoral. Cette publication s'adresse aux lecteurs que les questions électorales intéressent, notamment les parlementaires, les dirigeants d'organismes internationaux et canadiens voués à l'administration électorale, les fonctionnaires électoraux et les universitaires.

Le troisième volet du module Web d'Élections Canada *Explorez l'histoire du vote au Canada* a été lancé lors d'une cérémonie au Musée canadien des civilisations à Hull (Québec), le 9 août 2000. Cette cérémonie marquait le 80e anniversaire de la création de la fonction de directeur général des élections du Canada. Le module Web examine l'évolution du système électoral au Canada depuis l'époque coloniale. Les deux premiers volets du module Web – *Portraits* et *Époques*, qui ont été lancés l'an dernier – survolent l'histoire générale du vote du 18e siècle jusqu'à aujourd'hui. Le troisième, *Chronique*, examine en détail la période contemporaine, à partir de la création de la fonction de directeur général des élections. Elle comprend *SÉlections*, le nouveau jeu-questionnaire électronique d'Élections Canada, un moyen amusant et stimulant de se renseigner sur l'histoire du vote au Canada. Le module a été créé en collaboration avec le Musée canadien des civilisations. Il est accessible sur le site Web du Musée (www.civilisations.ca/membrs/canhist/elections/el_001_f.html) et au stand d'information à la Galerie du progrès social.

Le nouveau site Web d'Élections Canada, lancé en septembre, permet désormais à quiconque de personnaliser facilement son écran personnel pour consulter les résultats au fur et à mesure qu'ils sont connus le soir de l'élection. L'écran personnalisé peut donner les résultats passés et en direct par parti politique, par circonscription, par ville ou toute combinaison souhaitée.

Activités internationales

En juin 2000, Élections Canada a accueilli une délégation du Kosovo. Quatre journalistes du réseau de radiotélévision du Kosovo voulaient se renseigner sur le site Web d'Élections Canada, son recours à la radiodiffusion, son Centre de renseignements, ses relations publiques, ses programmes d'éducation civique, ses outils d'information destinés aux journalistes et son utilisation de la technologie de l'information.

Toujours en juin, Élections Canada a reçu une délégation de Croatie du réseau des femmes parlementaires Croatie-Canada. Ce voyage d'étude avait pour objet de partager de l'information sur diverses façons d'organiser des élections, le rôle du directeur général des élections du Canada, l'éducation populaire et l'influence des partis politiques.

À la demande des Nations Unies, la directrice adjointe des Services internationaux a accepté une affectation d'un mois au Mexique sous l'égide de cet organisme en vue d'aider à coordonner et à appuyer le Programme d'invités spéciaux de l'*Instituto Federal Electoral* pour l'élection qui a eu lieu le 2 juillet 2000. En vertu de ce programme, des invités spéciaux ont systématiquement rendu visite aux bureaux de scrutin pour obtenir des renseignements sur le déroulement de l'élection le jour du scrutin.

À la demande du *Carter Center* d'Atlanta en Géorgie, organisme sans but lucratif, le directeur général adjoint des élections, Services internationaux, a participé à une délégation chargée de surveiller et d'observer l'élection nationale au Venezuela, le 30 juillet 2000.

Au début de septembre, le directeur général adjoint des élections, Services internationaux, a également participé à un atelier de formation à l'intention des membres de la Commission électorale du Kosovo, à l'*International Institute for Democracy and Electoral Assistance*, à Stockholm en Suède.

Les élections partielles dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla

Le 19 juillet 2000, Jim Hart, député de l'Alliance réformiste conservatrice canadienne d'Okanagan–Coquihalla, a démissionné de son siège à la Chambre des communes.

Le 24 juillet 2000, Scott A. Brison, député du Parti progressiste-conservateur du Canada de Kings–Hants, a démissionné de son poste à la Chambre des communes.

Le 5 août 2000, le gouverneur en conseil annonçait que des élections partielles visant à combler les sièges vacants dans les deux circonscriptions auraient lieu le 11 septembre 2000. Le directeur général des élections a alors adressé des brefs d'élection aux directeurs du scrutin des deux circonscriptions, leur demandant de conduire des élections partielles. Le tableau 1 présente un aperçu des principales étapes du processus entre la délivrance et le retour des brefs.

Tableau 1

Dates clés des élections partielles du 11 septembre 2000 dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla

Date	Jour du calendrier électoral	Événement
5 août	Jour 37	Émission des brefs; préparatifs en vue de l'ouverture des bureaux des directeurs du scrutin
5 au 12 août	Jours 37 à 30 (minuit)	Période d'interdiction de publicité pour les partis politiques
8 août	Jour 34	Publication de la proclamation dans Okanagan–Coquihalla; les candidats peuvent se présenter
9 août	Jour 33	Début de la période de révision des listes électorales
9 août	Jour 33	Publication de la proclamation dans Kings–Hants; les candidats peuvent se présenter
14 août	Jour 28	Début de la révision ciblée
16, 17 et 18 août	Jours 26, 25 et 24	Envoi des avis de confirmation d'inscription à tous les électeurs inscrits
21 août	Jour 21 (14 h)	Clôture des présentations de candidats
31 août	Jour 11	Distribution des listes électorales révisées
1er, 2 et 4 septembre	Jours 10, 9 et 7	Vote par anticipation
5 septembre	Jour 6 (18 h)	Fin de la période de révision et d'inscription au vote par bulletin spécial
8 septembre	Jour 3	Distribution des listes électorales officielles
10 et 11 septembre	Jours 1 et 0	Période d'interdiction de publicité pour les partis politiques
11 septembre	Jour 0	Jour de l'élection
12 septembre	Jour –1	Addition officielle des votes
19 septembre	Jour –8	Retour des brefs

Communications avec les électeurs

En mai, l'organisme a publié à l'intention des électeurs des Forces canadiennes un dépliant expliquant le processus de modification de leur *Déclaration de résidence ordinaire*, qui établit la circonscription de chaque électeur des Forces canadiennes. Ce dépliant a été envoyé par la poste à tous les membres des Forces canadiennes. En outre, un article consacré au même sujet a paru le 28 juin 2000 dans le journal *Feuille d'érable* des Forces canadiennes. Cet article est également affiché sur les sites Internet d'Élections Canada et du juge-avocat général de la Défense nationale.

Après la délivrance des brefs pour les élections partielles, Élections Canada a envoyé par la poste un dépliant d'information générale à chaque foyer dans les circonscriptions. Ce dépliant indiquait où et quand on pouvait voter, et donnait des détails sur les modalités. Afin de fournir aux électeurs des renseignements importants et les dates pertinentes en ce qui a trait notamment au vote par anticipation et au jour du scrutin, l'organisme a acheté de la publicité à des stations de radio et dans des journaux locaux et régionaux.

À titre de projet pilote pour les deux élections partielles, Élections Canada a conçu une nouvelle carte de rappel pour signaler aux électeurs qu'ils devraient déjà avoir reçu leurs avis de confirmation d'inscription. Dans cette carte, il leur était recommandé de téléphoner à leur bureau local d'Élections Canada s'ils n'avaient pas reçu d'avis de confirmation d'inscription, s'ils avaient reçu l'avis d'une autre personne ou si l'avis contenait des erreurs dans leur nom ou leur adresse ou des renseignements incomplets. Une évaluation des incidences de la carte est actuellement en cours; si le résultat est positif, la carte de rappel pourrait être utilisée lors des prochaines élections.

Deux semaines avant le jour de l'élection, Élections Canada a publié un communiqué de presse spécial soulignant que les résultats électoraux pour Kings–Hants ne pouvaient pas être diffusés dans Okanagan–Coquihalla avant la fermeture des bureaux de scrutin dans cette circonscription, à 19 h. L'interdiction visait notamment la publication des résultats sur Internet, ce qui a beaucoup retenu l'attention des médias.

Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs

Afin d'aider les candidats, les agents officiels et les vérificateurs à comprendre et à respecter les dispositions financières de la *Loi électorale du Canada*, Élections Canada a tenu des séminaires dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla le 18 août 2000. Des fonctionnaires de l'organisme ont donné des instructions sur la façon de remplir le *Rapport du candidat concernant les dépenses d'élection* et montré comment utiliser le *Rapport électronique du candidat*.

La révision des listes électorales

Pour la neuvième fois depuis la création, en 1997, du Registre national des électeurs, on s'est servi des données du registre pour produire les listes électorales préliminaires d'élections partielles. Les directeurs du scrutin des deux circonscriptions ont fait état en tout de 7 012 ajouts, 3 458 changements d'adresse au sein des circonscriptions, 3 339 radiations et 3 392 corrections aux listes électorales préliminaires, y compris les électeurs votant en vertu des Règles électorales spéciales qui ont été ajoutés aux listes. Ces chiffres représentent 12,4 % des 138 293 électeurs qui figuraient sur les listes préliminaires.

Des 17 201 révisions qui ont été effectuées durant l'élection, y compris celles touchant les électeurs votant en vertu des Règles électorales spéciales, 10 621 ont eu lieu pendant la période de révision, du 9 août au 5 septembre. Les 6 580 autres révisions ont découlé des inscriptions aux bureaux de scrutin le jour de l'élection. Le tableau 2 détaille les révisions apportées.

Tableau 2

Opérations de révision des listes électorales

Kings–Hants

Calendrier	Opérations de révision[1]	Totaux cumulatifs
Jour 33 à jour 11	***Listes préliminaires***	***66 243***
	Ajouts	1 633
	Corrections	563
	Radiations	347
	Changements d'adresse	1 245
	Total	3 788
	Listes révisées	***67 529***
	Ajouts	429 / 2 062
	Corrections	148 / 711
	Radiations	55 / 402
	Changements d'adresse	192 / 1 437
	Total	824 / 4 612
	Listes officielles	***67 903***
	Ajouts	1 505 / 3 567
	Corrections	571 / 1 282
	Radiations	45 / 447
	Changements d'adresse	415 / 1 852
	Total	2 536 / 7 148
	Listes définitives	***69 363***

[1] Comprend les électeurs inscrits en vertu des Règles électorales spéciales (membres des Forces canadiennes, électeurs incarcérés, électeurs résidant temporairement à l'étranger).

Okanagan–Coquihalla

Calendrier	Opérations de révision[1]	Totaux cumulatifs
Jour 33 à jour 11	***Listes préliminaires***	***68 377***
	Ajouts	1 140
	Corrections	639
	Radiations	1 706
	Changements d'adresse	840
	Total	4 325
	Listes révisées	***67 811***
	Ajouts	541 / 1 681
	Corrections	116 / 755
	Radiations	909 / 2 615
	Changements d'adresse	118 / 958
	Total	1 684 / 6 009
	Listes officielles	***67 443***
	Ajouts	1 764 / 3 445
	Corrections	1 355 / 2 110
	Radiations	277 / 2 892
	Changements d'adresse	648 / 1 606
	Total	4 044 / 10 053
	Listes définitives	***68 930***

[1] Comprend les électeurs inscrits en vertu des Règles électorales spéciales (membres des Forces canadiennes, électeurs incarcérés, électeurs résidant temporairement à l'étranger).

Le vote

Participation électorale

Au total, 55 151 des 138 221 électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote à ces deux élections partielles. Les électeurs incapables de voter le jour de l'élection pouvaient voter par anticipation aux bureaux spéciaux de scrutin, les 1er, 2 et 4 septembre. La plupart des électeurs ont voté le jour de l'élection, le 11 septembre, à l'un des 426 bureaux de scrutin dans les deux circonscriptions. Tous les bureaux de scrutin ont été ouverts durant 12 heures, de 8 h 30 à 20 h 30, heure locale, dans Kings–Hants et de 7 h à 19 h, heure locale, dans Okanagan–Coquihalla.

Chacun des 183 lieux de scrutin était doté d'un accès de plain-pied. Le tableau 3 contient des détails sur l'emplacement des lieux de scrutin et sur leur accessibilité.

Le taux de participation s'est établi à 39,5 % dans Kings–Hants et à 40,3 % dans Okanagan–Coquihalla. À l'élection générale de 1997, la participation s'est chiffrée à 65,7 % dans Kings–Hants et à 65,1 % dans Okanagan–Coquihalla.

Tableau 3
Lieux de scrutin

Emplacement des lieux de scrutin

Types d'immeubles	Kings–Hants		Okanagan–Coquihalla		Total	
	Nombre de lieux	Pourcentage	Nombre de lieux	Pourcentage	Nombre de lieux	Pourcentage
Bureau de bande	1	0,85	2	3,03	3	1,64
Caserne de pompiers	16	13,68	1	1,52	17	9,29
Centre communautaire	61	52,14	20	30,30	81	44,26
Centre récréatif	0	0	2	3,03	2	1,09
École	4	3,42	18	27,27	22	12,02
Hôpital	0	0	2	3,03	2	1,09
Immeuble commercial	4	3,42	2	3,03	6	3,28
Immeuble fédéral	1	0,85	0	0	1	0,55
Immeuble municipal	1	0,85	0	0	1	0,55
Légion royale canadienne	6	5,13	2	3,03	8	4,37
Résidence pour personnes âgées	7	5,98	10	15,15	17	9,29
Salle paroissiale	9	7,69	4	6,06	13	7,10
Autre	7	5,98	3	4,55	10	5,46
Total	**117**	**100 %**	**66**	**100 %**	**183**	**100 %**

Types de bureaux de scrutin

Circonscription	Ordinaires	Itinérants	Spéciaux	Total
Kings–Hants	214	2	13	229
Okanagan–Coquihalla	209	5	13	227

Accessibilité des bureaux de scrutin

Circonscription	Nombre total de bureaux de scrutin	Bureaux de scrutin accessibles	Pourcentage
Kings–Hants	229	229	100 %
Okanagan–Coquihalla	227	227	100 %

Comme c'est toujours le cas lors d'une élection générale ou partielle, les résidants des circonscriptions qui ne pouvaient pas voter le jour de l'élection ou lors du vote par anticipation, de même que ceux qui étaient en voyage ou qui résidaient temporairement à l'étranger, ont pu voter par la poste, en vertu des Règles électorales spéciales. Les Canadiens à l'étranger pouvaient obtenir de l'information sur la façon de voter auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par l'intermédiaire de ses missions diplomatiques et postes consulaires. Les électeurs des Forces canadiennes, en poste au pays et à l'étranger, ont été informés de leur droit de vote par le ministère de la Défense nationale.

Le tableau 4 indique le nombre d'inscriptions au vote par bulletin spécial dans chaque circonscription. Les trois listes électorales relevant du groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes des listes qui sont révisées lors d'un scrutin. Les électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur les listes électorales révisées.

Tableau 4

Inscriptions en vertu des Règles électorales spéciales

Catégories d'électeurs demandant à voter selon les Règles électorales spéciales	Nombre de bulletins demandés	
	Kings–Hants	Okanagan–Coquihalla
Groupe 1[1]		
Membres des Forces canadiennes	808	103
Électeurs incarcérés	3	1
Électeurs résidant temporairement à l'étranger	36	21
Sous-total, groupe 1	**847**	**125**
Groupe 2[2]		
Électeurs se trouvant temporairement hors de leur circonscription	7	5
Électeurs votant dans leur circonscription	277	319
Sous-total, groupe 2	**284**	**324**
Nombre total d'inscriptions au vote par bulletin spécial	**1 131**	**449**

[1] Les trois listes d'électeurs inscrits dans le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes de la liste qui est révisée lors d'un scrutin.

[2] Les électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur la liste électorale révisée.

Tableau 5

Statistiques préliminaires concernant le nombre de bulletins déposés et le taux de participation

Circonscription	Nombre d'électeurs sur les listes définitives	Bureaux ordinaires de scrutin	Bureaux spéciaux de scrutin	Règles électorales spéciales	Total des bulletins déposés	Bulletins rejetés	Total des votes valides	Participation électorale %
Kings–Hants	69 319	25 683	1 352	373	27 408	232	27 176	39,5
Okanagan–Coquihalla	68 902	24 680	2 710	353	27 743	124	27 619	40,3

Les candidats et les résultats des élections partielles

Les candidats avaient jusqu'au 21 août 2000, à 14 h, pour poser leur candidature et jusqu'à 17 h le même jour pour la retirer ou pour corriger l'information contenue dans leur bulletin de présentation.

Des dix partis politiques fédéraux enregistrés, trois ont présenté des candidats à l'élection partielle dans Kings–Hants : le Parti progressiste-conservateur du Canada, l'Alliance réformiste conservatrice canadienne et le Nouveau Parti Démocratique. Il y avait aussi un candidat indépendant et un candidat sans appartenance politique.

À l'élection partielle dans Okanagan–Coquihalla, quatre partis enregistrés ont présenté des candidats : le Parti Vert du Canada, l'Alliance réformiste conservatrice canadienne, le Nouveau Parti Démocratique et le Parti action canadienne. Il y avait aussi quatre candidats indépendants.

À la clôture des présentations, les listes des candidats officiels ont été transmises aux missions diplomatiques et aux postes consulaires du Canada par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et aux bases des Forces canadiennes par le ministère de la Défense nationale. Les listes ont aussi été affichées sur le site Web d'Élections Canada.

Le soir de l'élection, le Système des résultats électoraux utilisé dans les deux circonscriptions était relié à l'ordinateur central d'Élections Canada. Les résultats étaient transmis au fur et à mesure au serveur à Ottawa, pour affichage sur le site Web.

Le très honorable Joe Clark (chef du Parti progressiste-conservateur du Canada) a été élu dans Kings–Hants, et Stockwell Day (chef de l'Alliance réformiste conservatrice canadienne) a été élu dans Okanagan–Coquihalla.

Tableau 6

Statistiques préliminaires concernant les votes valides, par candidat

Candidat	Appartenance politique	Votes valides obtenus	Pourcentage
Kings–Hants			
Joe Clark	Parti progressiste-conservateur du Canada	14 525	53,44
Gerry Fulton	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	4 385	16,13
Kaye Johnson	Nouveau Parti Démocratique	7 375	27,13
Alex Neron	Aucune appartenance	670	2,46
John C. Turmel	Indépendant	221	0,81
Total		**27 176**	**99,97**
Okanagan–Coquihalla			
Dennis Earl Baker	Indépendant	223	0,80
Stockwell Day	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	19 417	70,30
Ken Ellis	Nouveau Parti Démocratique	3 470	12,56
Rad Gajic	Indépendant	108	0,39
Jack William Peach	Parti action canadienne	1 159	4,19
Joan Russow	Le Parti Vert du Canada	2 115	7,65
M. Boris St-Maurice	Indépendant	438	1,58
Jim Straum	Indépendant	689	2,49
Total		**27 619**	**99,96**

Permission spéciale

La semaine avant le jour de l'élection, le directeur général des élections a rendu une décision en vertu du paragraphe 9(1) de la *Loi électorale du Canada*, lequel lui permet d'adapter les dispositions de la Loi pourvu qu'il respecte l'esprit de la législation. Dans les deux circonscriptions s'est posée la question de la portée du paragraphe 126(4) qui permet d'émettre un certificat de transfert aux scrutateurs et aux greffiers travaillant à un bureau de scrutin autre que celui où ils devraient voter s'ils sont nommés après le vote par anticipation. Le directeur général des élections a étendu cette disposition aux superviseurs de centre de scrutin, aux agents d'information, aux agents d'inscription et aux personnes responsables du maintien de l'ordre. Autrement, ces personnes auraient été privées de leur droit de vote, puisqu'elles ne peuvent quitter le bureau de scrutin auquel elles sont affectées.

Rapport du commissaire

Le commissaire aux élections fédérales, Raymond A. Landry, C.M., doit faire appliquer et respecter la *Loi électorale du Canada*. Depuis le dernier rapport, le commissaire a reçu une plainte supplémentaire alléguant une infraction à la *Loi électorale du Canada* relativement aux élections partielles du 15 novembre 1999. Il l'a classée sans suites.

Le commissaire a également classé le dossier d'une plainte alléguant une infraction à la *Loi électorale du Canada* qui avait été portée à son attention après l'élection partielle du 15 mai dans St. John's-Ouest. Cette plainte concernait la publicité électorale.

Trois plaintes alléguant une infraction à la *Loi électorale du Canada* ont été portées à l'attention du commissaire lors des élections partielles du 11 septembre dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla. Ces plaintes, relatives à la publicité et aux obligations des fonctionnaires électoraux, sont en cours d'examen.

Le commissaire peut ouvrir une enquête ou engager une poursuite soit à son initiative ou s'il reçoit une plainte écrite qui allègue la perpétration d'une infraction, dans les six mois de la perpétration. Les poursuites doivent être entamées dans les 18 mois qui suivent la perpétration de l'infraction. Ces délais n'ont pas encore expiré pour les élections partielles dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla.

Conclusion

Le présent rapport répond à l'obligation qu'a le directeur général des élections, aux termes de la Loi, de rendre compte des élections partielles tenues le 11 septembre 2000 dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla.

Les deux élections partielles se sont déroulées efficacement, et conformément à nos plans. Les communications, la révision et le vote ont tous eu lieu sans incident majeur. Par ailleurs, les élections partielles ont donné l'occasion à Élections Canada de parfaire ses procédures et de mettre à l'essai de nouvelles technologies et procédures en vue de la prochaine élection générale fédérale.

Comme par le passé, le présent rapport examine d'autres nouveautés survenues depuis la dernière élection partielle, qui a eu lieu en mai 2000, soulignant les faits notables concernant la réforme électorale et les progrès technologiques. Nous continuons d'innover en vue de conserver un système électoral qui est au service de tous les Canadiens et reconnu pour ses pratiques modernes, son accessibilité et sa transparence.